Le cadastre solaire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la communauté d'agglomération Val Parisis propose aux particuliers et aux professionnels une cartographie du potentiel solaire des toitures de son territoire.

Le cadastre solaire proposé par la communauté d'agglomération Val Parisis est un outil de sensibilisation aux potentiels d'utilisation de l'énergie solaire. Il donne une première réponse aux propriétaires et copropriétaires sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur leur toiture.

L'outil cartographique proposé par la communauté d'agglomération est muni d'un moteur de recherche dans lequel vous pouvez entrer votre adresse. Une fois votre toiture repérée, un onglet apparaît avec la répartition du potentiel solaire de la toiture (Très approprié, approprié, peu approprié) ainsi qu'une indication de surfaces.

Ce cadastre solaire prend en compte l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation.

Je teste ma toiture.

Tarifs, réglementation, délais…

Contactez le Centre de ressources photovoltaïque www.photovoltaique.info

Vous êtes un professionnel installé sur Val Parisis ?

Le solaire peut être une solution énergétique renouvelable pour faire baisser votre facture d'électricité. Avec l'électricité photovoltaïque, vous pouvez vendre l'énergie produite ou consommer l'électricité dans votre bâtiment.

La communauté d'agglomération Val Parisis répond à vos questions : deveco@valparisis.fr / 01 30 26 39 41

Infos pratiques

Attention au démarchage à domicile

La communauté d'agglomération ne cautionne aucun démarchage commercial à domicile et n'a pas mandaté d'entreprise pour vendre des installations solaires.

Ne signez pas de devis ou tout autre document avant d’avoir contacté au préalable un conseiller en énergie.

Liens utiles
Accéder au cadastre solaire de Val Parisis